



Mise en
place du
nouveau
Conseil
d'école

Installation :

• La bienvenue est souhaitée à tous les participants. Tour de table de présentation des parents nouvellement élus. Le directeur excuse l'absence du Délégué de l'Éducation nationale (DDEN). M. Spa représentera la municipalité d'Arras. Le référent des temps périscolaires est également présent.

Attributions réglementaires :

• Est distribué à chaque membre du Conseil un document concernant les attributions du Conseil, les principes de scrutin et de délibération. Les deux documents n'appellent pas de commentaires.

• **Vote du règlement intérieur :** Le règlement intérieur 2017 2018 est distribué avec l'article 2.3 modifié (nouveaux horaires). Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

• **Remarque sur le précédent compte rendu de Conseil d'école.** Trois réponses des services municipaux n'ont pas été jointes. (activité le mercredi matin ; salle de spectacle ; aménagements dans et aux abords de l'école pour les usagers de vélos et trottinettes). Les réponses figurent dans ce compte rendu (§ questions des parents)

Informa-
tions sur
les ac-
tions pé-
dago-
gique

Trois particularités pédagogiques de cette année 2018 2019

1 Les nouveaux rythmes (semaine de 4 jours) semblent être très bénéfiques sur le plan de la sérénité de l'école en général et des élèves en particulier. Même si certains parents auraient préféré maintenir les cinq matinées d'enseignement favorisant une répartition des enseignements souhaitable, tout le monde s'accorde sur l'absence de problèmes et de conséquences néfastes du système adopté. Les enseignants apprécient également la structure des après-midis, dont la première partie (plus longue que l'an dernier) donne plus de temps pour les enseignements, et dont la dernière partie (contenus spécifiques « sans cartable »), évite la surcharge de fatigue chez les élèves. Un bémol toutefois concernant l'activité EPS « natation » qui, en se déroulant, à tous les niveaux d'enseignement, sur deux matinées (pendant 7 semaines), compromet durant toute la période concernée l'organisation des après-midis.

2 Les classes CHAM. Deux classes sont constituées exclusivement d'élèves en parcours aménagé cette année. Beaucoup de points positifs. D'abord sur la gestion des classes concernées (régularité, uniformité des rythmes de travail, harmonisation des repères etc.). Ensuite sur la mise à disposition systématique des enseignants aux classes de cours préparatoires. Des dédoublements de besoins sont organisés deux fois par semaine dans ces classes ce qui permet aux 4 enseignants de répondre au plus près, et de façon mieux adaptée, aux élèves qui travaillent ainsi dans des groupes de moins de 15 élèves pendant deux heures par semaine. Reste que pour certains élèves du CE1 il est plus difficile de s'adapter au rythme et au degré d'autonomie engendrés par la superposition des aménagements et du cours double. Cela nécessite une vigilance particulière, l'enseignante concernée espère lever certaines inquiétudes, avec les habitudes qui devraient être intégrées par ces quelques élèves au cours des semaines à venir.

3 Les évaluations CP et CE1. La désillusion est grande chez les enseignants. En effet non seulement la forme de passation s'est révélée chronophage et parfois peu adaptée, mais le traitement numérisé des réponses des élèves aboutit à certaines conclusions déconcertantes (profil en réel décalage avec les performances mesurées lors des évaluations traditionnelles). Comme c'est la première année, toute l'équipe nourrit l'espoir que les épreuves seront plus abouties l'an prochain. Les enseignants souhaitent disposer rapidement d'un réel outil de diagnostic et de pilotage pédagogique à l'image des anciennes évaluations normatives nationales de CE2.

	<p>Tour d'horizon pédagogique : Après les présentations générales des effectifs de chaque classe, les prises de parole de chaque enseignant permettront de présenter dans chaque classe le ressenti des professionnels de l'enseignement ayant découvert leur nouvelle cohorte d'élèves.</p> <p>Aucune inquiétude sérieuse ne sera soulevée au cours de ce tour d'horizon. Quelques déséquilibres inévitables selon les cohortes (plus de garçons que de filles en CM2), de très bonnes atmosphères de travail en général (toutes les classes), de réels intérêt et appétit d'apprendre (toutes les classes), quelques problèmes de rythmes ou de mise à la tâche (CM1), ou de bavardages (CM1-CM2, CE2) devront se solutionner. Pour les âges intermédiaire (CE2), la spontanéité et l'aisance de certains à l'oral devra se convertir en efficacité dans les tâches autonomes à l'écrit. Les CE1 en cours simples bénéficient d'effectifs réduits ; les jeunes sourds se montrent actifs et curieux dans une bonne ambiance de classe, dans l'autre classe une bonne tête de classe aide. Certains devront porter une attention particulière au travail demandé à la maison. Pour les plus jeunes (CP) environ un tiers des effectifs nécessite des attentions particulières, certaines inquiétudes sont exprimées pour une demi-douzaine d'entre-eux. Tous les élèves ayant besoin d'aides ponctuelles supplémentaires sont invités par les enseignants à bénéficier des APC (activités pédagogiques complémentaires) et leurs parents sont bien entendus avertis des dispositions prises et des activités proposées.</p>
Conseil d'élèves	<p>Le dernier Conseil d'élèves s'est déroulé le 16 octobre. Les éléments soulevés portaient sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des problèmes pédagogiques : questions sur le nombre de « classes de découverte », l'accès à la bibliothèque, les livres de bibliothèque (manga) • des aménagements intérieurs : décoration de coursives, équipements de la bibliothèque • des aménagements extérieurs : dans la cour (bancs, peinture des jardinières, peintures au sol et sur les murs), préau : pose d'un filet pour les ballons, nettoyage de cour (feuilles). <p>La plupart des points ont été détaillés lors du Conseil d'école avec des décisions prises pour les commandes de livres (choix et propositions par les CM2). Les autres points sont à l'étude (notamment les décorations murales).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des affiches de rappels des règles (réalisées par les classes) ont été sélectionnées et seront plastifiées pour affichage dans les coursives, aux toilettes, dans la cour ou le préau.
Bilan des associations	<p>Association coopérative Paul Bert</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lecture est faite d'extraits du dernier procès verbal de l'Assemblée générale de l' « Association coopérative Paul Bert » qui a eu lieu le 18 octobre 2016, faisant le bilan de l'exercice financier de septembre 2017 à août 2018. • Présentation des charges 2250€ et produits 2250€ principaux. Les 2400 € du poste de charges (débits) concernent essentiellement les sorties culturelles, spectacles, séjours et voyages éducatifs (1700 €), les achats de biens durables (bureautique 200€), des ajustements en matériels scolaires et consommables (400 €). • Les 2250 € du poste de produits (crédits) sont : la vente des photos scolaires (650 €), les subventions collectivités territoriales (1200 €), la participation aux frais pour les sorties (200€). • Le solde s'établit au 1er septembre 2018 à 1723,04 €. Le facturier est à disposition de tous les membres du Conseil d'école qui souhaiteraient le consulter. <p>Association Amicale laïque Paul Bert</p> <p>Un bilan comparable sera proposé au prochain Conseil d'école. Il est d'ores et déjà rappelé que l'an dernier l'Amicale a participé à hauteur de plus de 3000€ aux sorties éducatives et culturelles.</p>
Questions des parents	<p>Questions en suspens (dernier Conseil d'école) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • activités du mercredi : il est rappelé que la mairie organise des activités sur inscription. • salle de spectacle : la demande d'aide est transmise à la mairie pour une mise à disposition. • pour les usagers de vélos et trottinettes : le problème de sécurisation et aménagements dans et aux abords de l'école : dalle « passage piéton » et abris restent à l'étude. Des réponses sont souhaitées.

<p>Questions des parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des 4 jours : les 30 minutes des lundis et jeudis en retour de CHAM ne sont pas très utiles pour le temps d'enseignement. Contrairement aux apparences, ce laps de temps est utile non seulement par le temps qu'il libère en matinée (pas de contrainte), mais également pour le temps qu'il offre en fin de journée, pour permettre aux élèves soit des activités supplémentaires courtes (dictées en CM), soit des fins d'activités ou prise de devoirs et autres. • Le temps d'APC de 16h30 à 17h 30 ne semble pas être un horaire idéal pour certains élèves fatigués. Les APC ne peuvent pas administrativement être organisés à d'autres moments ; de plus, ils arrivent après une période « allégée » (fin de journée sans cartable) et offrent donc des conditions assez satisfaisantes pour la mise en place d'activités intellectuelles. Le problème de récupérer des enfants à différents horaires se pose pour des parents. Les élèves peuvent-ils aller en étude à 17h30 ? Oui, sans aucun problème. • BCD : certains parents sont en attente d'une meilleure organisation du prêt des livres plus ou moins organisé selon les classes. Le problème de la gestion de la bibliothèque reste complexe depuis la suppression du poste d'assistant de vie scolaire, néanmoins les classes se sont désormais organisées pour que tous les élèves aient accès très régulièrement aux livres. • Piscine : tous les CM2 vont-ils à Aquarena ? Non, pas les élèves de CM2 en CHAM, car ils sont tous déjà nageurs. Le temps de piscine imposé le matin ne paraît pas judicieux, peut-on le proposer plutôt l'après-midi ? Il est demandé à la municipalité de réviser les plannings, de façon à ce que les horaires réservés aux écoles élémentaires ne soient pas systématiquement placés sur des horaires des matinées. Un équilibre (ou une rotation) est très souhaitable (notamment pour les élèves de cycle 2). Une démarche a été effectuée en ce sens auprès du Conseiller pédagogique de circonscription. • Aménagement des abords de l'école : l'abri vélos et trottinettes ne semble pas encore être réalisé, la circulation pour les piétons et les deux roues est très dangereuse. Est-il possible que l'agent au passage piéton reste 5 minutes plus tard afin de faire passer les retardataires et les accompagnateurs qui repartent ? La municipalité prend note et fera part des solutions envisagées le plus rapidement possible. • Pour les classes CHAM les familles des nouveaux élèves aimeraient bénéficier d'un dossier récapitulatif des informations à connaître en début d'année (matériels, contenus d'enseignements, contraintes etc.). La réunion d'information préparatoire comme celle de début d'année ne semble pas suffire. Qu'en est-il des temps passés en « salle d'étude » ? Une inquiétude réelle est soulevée : certains élèves semblent y être souvent. Y sont-ils surveillés ? Ces questions seront transmises au conservatoire afin d'obtenir rapidement des réponses.
<p>Informations sur les travaux en cours et réalisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux et aménagements réalisés <ul style="list-style-type: none"> • la rénovation des systèmes d'avertissement offre de nouvelles possibilités très appréciables (signaux de débuts et fins de récréation, alarmes etc.) • la réparation des connections informatiques pour le bâtiment B semble être efficace, • Les points préoccupants : travaux demandés de longue date et toujours pas réalisés <ul style="list-style-type: none"> • l'installation de portes anti-panique aux sorties communes (recommandation commission de sécurité octobre 2013), • la sécurisation du dernier escalier du préau, • (bâtiment A) la réfection de la façade • le complément d'aménagement de la cour (mobilier de plein air), • Les recommandations de la commission de sécurité du 11 octobre 2018. Le rapport va parvenir avant la fin d'année, néanmoins certaines préconisations seront reconduites (portes anti-paniques à toutes les sorties de secours, perçage de seconde porte à toutes les classes recevant plus de 19 élèves). Il a été acté que les salles du rez-de-chaussée du local TAP pouvaient accueillir plus de 19 élèves pour les garderies et études

Le Conseil est clos à 19h30, par un moment de convivialité offert par le Directeur